

L'ETRANGER

Méchants par leur malheur, torturaient le petit qui leur était tombé de ciel. Alors on lui céda au premier cri, immédiatement et sans hésiter, et on s'ingénia à devancer ses désirs pour le satisfaire. Il se rendit compte de son pouvoir et, sans en trop abuser, avec une perspicacité précoce et la fermeté de la toute-puissance, il dicta sa loi à la famille Huard. Il criait pour être levé, pour boire et pour manger, pour sortir et pour rentrer, pour avoir ce qu'avaient les autres et pour qu'on crève de faim ce qui lui déplaisait. Au planement précurseur annonçant sa volonté, il s'exprimait tout à la fois grand-mère, qui le maudissait et maudissait la vieille inconnue, Louise, inconcevable et exaspérée, les deux enfants terrifiés par ses clamores effrayantes, et Huard lui-même, Huard qui était et n'était pas son père et qui devait se précipiter docile à ses caprices. — Qui vous en débarrassera, mon Dieu ! qui vous en débarrassera de ce petit animal ? murmura-t-il le lendemain en regardant le souvenir d'Emile était comme une église sur l'étranger, et les mois passaient.

C'est en vain que Huard avait visité tous les commissaires de police, c'est en vain que Louise, après le coup par l'émotion, avait interrogé toutes les commerçantes du quartier, c'est en vain que la grand-mère, désolée, repentante, humiliée, et surtout complètement exaspérée contre la vieille indéchiffrable qui lui avait filé le petit inconnu, s'était ainsi qu'elle racontait l'aventure, avait parcouru pendant des semaines les avenues du Champ de Mars espérant y retrouver Emile Boutequin. Il y avait perdu, du poupon égaré nulle trace et à sa place, au sein de la famille Huard, l'étranger.

Huard avait, un moment, songé à s'en débarrasser en l'envoyant à l'assistance publique, mais sa femme n'y avait pas consenti et lui-même s'était rapidement rangé à son avis : cela pourrait peut-être arriver à Emile. Si on traitait mal l'étranger, Emile sans doute, qui était si bon, serait mal traité. Une sorte de mystérieuse fatalité liait dans leur esprit le sort de leur enfant au sort du petit inconnu tombé ainsi chez eux et qu'ils entendaient de soins avec l'idée confuse que c'était, par contre-coup, à Emile qu'ils le prodiguaient.

Mais l'étranger, qui avait environ un an, se montrait assommant et dégoûtant. Au contraire du départ, Emile, qui était un bel enfant frais et rieur, il était assez chétif et laid avec son teint jaune, ses petits cheveux rares et ses tout petits yeux noirs un peu obliques qui sautaient avec agacante les mouvements des personnes. Quant à son caractère, il n'était pas à proprement parler malséant ou acariâtre, mais plutôt susceptible et surtout extraordinairement autoritaire. D'une intelligence au-dessous de son bas âge, il employait, pour imposer sa volonté à ceux qui l'avaient par force recueilli, une sorte de charlatanisme particulièrement efficace. Quand il voulait quelque chose, et il savait en ce point mieux exprimer ses désirs par des gestes puisqu'il ne parlait pas encore, — si on ne lui donnait pas immédiatement satisfaction, il ouvrait la bouche et criait. Il criait d'une façon sauvage et déchirante, si continue et si gaie, saine qu'on se demandait comment son son aussi volumineux pouvait sortir d'une si petite bouche. En même temps, il devenait noir et on avait peur de le voir mourir.

Il y avait aucun moyen de le satisfaire. On ne pouvait ni le baillonner, ce qui eût été le plus sûr, ni le claquer car il était vraiment trop petit, et d'ailleurs cela redoublait sa véhémence. Il ne fallait pas songer à le laisser crier jusqu'à extinction de forces, car il aurait sans doute péri sur place dans un paroxysme de hémorrhagie ; de reste, personne au monde ne pouvait supporter plus longtemps ces clamores affolants qui révolutionnaient les gens jusque dans la rue et qui faisaient courir aux voisins que les Huard, rendus

toute la force de ses petits poings. Il ouvrit la bouche et cria. Il cria comme il n'avait jamais crié. Une clameur d'énorme grandeur, multipliée, emplit le logement, l'escalier, la rue. En même temps Auguste devint noir. La vieille, frappée en pleine figure par ce son affreux, se rejeta en arrière. — Y veut pas venir, cria-t-elle dans l'oreille de Louise. — Naturellement, dit celle-ci en regardant l'étranger avec des yeux qu'elle n'avait jamais vus pour lui... il est habitué à être soigné ce petit, il sait ce qui l'attend avec vous... — Vous avez trop à faire avec vos fourbis de sacristie, observa Huard, qui était antichrétien. Mais Louise avait passé Emile reconquis à sa fille aînée. Elle prit dans ses bras l'étranger qui se tut à l'instant, satisfait. — En voilà assez, dit la jeune femme, il veut pas aller avec vous et il ira pas. Merci, c'est pas pour que vous le rendez malade que je le sois et depuis six mois. Maintenez-le je le garde. Quand le père reviendra, on l'expliquera avec lui. Une joie soudaine illumina sous son bonnet noir le visage de la vieille. — Moi, j' demande que ça, dit-elle. C'est pas mon affaire d'engager les enfants. J' viendrai le voir le dimanche... — Savoir si ça ne le fait pas trop geuler, et n'est pas bête le petit salad, murmura Huard avec une sorte de tendresse admirative.

FRÉDÉRIC BOUTIER. — Elle est folle ! piaillait la vieille inconnue. Pourquoi qu'a m'prend Auguste ? Si c'est pas Dieu possible de se jeter comme ça sur les personnes et de les forcer à venir là où qu'elles n'ont rien à faire ? Louise démolissait son enfant l'examinait, Huard se leva de table. — Faut la police. On va vous faire boucler, vieille volouse d'enfant, dit-il. — C'est vous, qu'êtes des voleurs ! horra la vieille. Pourquoi qu'vous m'prenez Auguste ? Oui, Auguste, que c'est femme elle délabrable et que c'est un vieux chipiste m'arraché dans la rue en me menaçant d'a sergents de ville et d'tout, si je venais pas avec elle... — Mais c'est mon enfant, à moi ! cria Louise. — Vous vous rappelez ty pas l'jour où qu'on a bu une goutte en semble au Champ de Mars, dit la grand-mère. — Ah vous dit la vieille, j'vous reconnais, vous étiez pas poli qu'aujourd'hui. — Eh bien, c'est d'jour là qu'vous m'avez filé tout mon petit fils pour me laisser votre avorton à la place... Oui, l'geuse qu'est là sur la grande chaise. — C'est y vrai murmura la vieille en regardant les enfants... C'est pas Dieu possible que j'm'en étais pas aperçue ! C'est mon petit oiseau comme qui dirait. L'père, qu'est aux colonies, me l'a confié quand la mère alle est morte... J'y connais rien, moi, aux enfants, j'sais chaisière à Sainte-Algond... et pis j'ai la vue basse... Tout de même, maintenant, j'vous reconnais, Auguste... Y l'a bien profité... — C'est pas comme mes parents, Emile, dit Louise. Il est jeune comme un citron et maigre comme un clochard. Si c'est pas un malheur d'voir ça ? — J'vous demande rien, dit la vieille, vérez, et on s'doit rien, hein ? J'ai gardé l'votre, vous avez gardé l'mien : on est quittes. J'l'emporte et benoist ! Elle s'approcha de la haute chaise où Auguste, calmement installé, regardait la scène de ses petits yeux sagaces, et elle tendit les mains pour le prendre. Auguste se rejeta en arrière. Il étreignit les bras de la chaise de

FRÉDÉRIC BOUTIER. LISTE DES FRANÇAIS Recherchés par le Consulat de France A LA NOUVELLE-ORLEANS. 522 rue Bourbon. Arrière. Auguste Eugène Grosjean. Henri Huard. Joseph Ferrier. Marie Ferrier.

Consulat de France à la Nlle-Orléans. APPEL A LA CLASSE DE 1912. Les jeunes Français établis dans la circonscription de ce consulat et qui ont atteint ou atteignent l'âge de 20 ans, avant le 1er janvier de la présente année, ainsi que les jeunes gens précédemment ajoutés par le conseil de révision, sont invités à se présenter au Consulat de France à la Nouvelle-Orléans avant le 20 courant prochain pour se faire inscrire sur le tableau de recensement de la classe de 1912.

Excursions Mandeville, Madisonville et Houfferville Steamer NEW CAMELIA Communiquant le 2 MAI 1912. Partira de NEW ORLEANS à l'heure de midi de la rue de Canal. Tous les jours (sauf le dimanche et les fêtes) à l'heure de midi de la rue de Canal. Arrivera à Mandeville à 2 heures et à Houfferville à 5 heures et à la Nouvelle-Orléans à 8 heures et à la Nouvelle-Orléans à 11 heures et à la Nouvelle-Orléans à 14 heures et à la Nouvelle-Orléans à 17 heures et à la Nouvelle-Orléans à 20 heures et à la Nouvelle-Orléans à 23 heures et à la Nouvelle-Orléans à 26 heures et à la Nouvelle-Orléans à 29 heures et à la Nouvelle-Orléans à 32 heures et à la Nouvelle-Orléans à 35 heures et à la Nouvelle-Orléans à 38 heures et à la Nouvelle-Orléans à 41 heures et à la Nouvelle-Orléans à 44 heures et à la Nouvelle-Orléans à 47 heures et à la Nouvelle-Orléans à 50 heures et à la Nouvelle-Orléans à 53 heures et à la Nouvelle-Orléans à 56 heures et à la Nouvelle-Orléans à 59 heures et à la Nouvelle-Orléans à 62 heures et à la Nouvelle-Orléans à 65 heures et à la Nouvelle-Orléans à 68 heures et à la Nouvelle-Orléans à 71 heures et à la Nouvelle-Orléans à 74 heures et à la Nouvelle-Orléans à 77 heures et à la Nouvelle-Orléans à 80 heures et à la Nouvelle-Orléans à 83 heures et à la Nouvelle-Orléans à 86 heures et à la Nouvelle-Orléans à 89 heures et à la Nouvelle-Orléans à 92 heures et à la Nouvelle-Orléans à 95 heures et à la Nouvelle-Orléans à 98 heures et à la Nouvelle-Orléans à 101 heures et à la Nouvelle-Orléans à 104 heures et à la Nouvelle-Orléans à 107 heures et à la Nouvelle-Orléans à 110 heures et à la Nouvelle-Orléans à 113 heures et à la Nouvelle-Orléans à 116 heures et à la Nouvelle-Orléans à 119 heures et à la Nouvelle-Orléans à 122 heures et à la Nouvelle-Orléans à 125 heures et à la Nouvelle-Orléans à 128 heures et à la Nouvelle-Orléans à 131 heures et à la Nouvelle-Orléans à 134 heures et à la Nouvelle-Orléans à 137 heures et à la Nouvelle-Orléans à 140 heures et à la Nouvelle-Orléans à 143 heures et à la Nouvelle-Orléans à 146 heures et à la Nouvelle-Orléans à 149 heures et à la Nouvelle-Orléans à 152 heures et à la Nouvelle-Orléans à 155 heures et à la Nouvelle-Orléans à 158 heures et à la Nouvelle-Orléans à 161 heures et à la Nouvelle-Orléans à 164 heures et à la Nouvelle-Orléans à 167 heures et à la Nouvelle-Orléans à 170 heures et à la Nouvelle-Orléans à 173 heures et à la Nouvelle-Orléans à 176 heures et à la Nouvelle-Orléans à 179 heures et à la Nouvelle-Orléans à 182 heures et à la Nouvelle-Orléans à 185 heures et à la Nouvelle-Orléans à 188 heures et à la Nouvelle-Orléans à 191 heures et à la Nouvelle-Orléans à 194 heures et à la Nouvelle-Orléans à 197 heures et à la Nouvelle-Orléans à 200 heures et à la Nouvelle-Orléans à 203 heures et à la Nouvelle-Orléans à 206 heures et à la Nouvelle-Orléans à 209 heures et à la Nouvelle-Orléans à 212 heures et à la Nouvelle-Orléans à 215 heures et à la Nouvelle-Orléans à 218 heures et à la Nouvelle-Orléans à 221 heures et à la Nouvelle-Orléans à 224 heures et à la Nouvelle-Orléans à 227 heures et à la Nouvelle-Orléans à 230 heures et à la Nouvelle-Orléans à 233 heures et à la Nouvelle-Orléans à 236 heures et à la Nouvelle-Orléans à 239 heures et à la Nouvelle-Orléans à 242 heures et à la Nouvelle-Orléans à 245 heures et à la Nouvelle-Orléans à 248 heures et à la Nouvelle-Orléans à 251 heures et à la Nouvelle-Orléans à 254 heures et à la Nouvelle-Orléans à 257 heures et à la Nouvelle-Orléans à 260 heures et à la Nouvelle-Orléans à 263 heures et à la Nouvelle-Orléans à 266 heures et à la Nouvelle-Orléans à 269 heures et à la Nouvelle-Orléans à 272 heures et à la Nouvelle-Orléans à 275 heures et à la Nouvelle-Orléans à 278 heures et à la Nouvelle-Orléans à 281 heures et à la Nouvelle-Orléans à 284 heures et à la Nouvelle-Orléans à 287 heures et à la Nouvelle-Orléans à 290 heures et à la Nouvelle-Orléans à 293 heures et à la Nouvelle-Orléans à 296 heures et à la Nouvelle-Orléans à 299 heures et à la Nouvelle-Orléans à 302 heures et à la Nouvelle-Orléans à 305 heures et à la Nouvelle-Orléans à 308 heures et à la Nouvelle-Orléans à 311 heures et à la Nouvelle-Orléans à 314 heures et à la Nouvelle-Orléans à 317 heures et à la Nouvelle-Orléans à 320 heures et à la Nouvelle-Orléans à 323 heures et à la Nouvelle-Orléans à 326 heures et à la Nouvelle-Orléans à 329 heures et à la Nouvelle-Orléans à 332 heures et à la Nouvelle-Orléans à 335 heures et à la Nouvelle-Orléans à 338 heures et à la Nouvelle-Orléans à 341 heures et à la Nouvelle-Orléans à 344 heures et à la Nouvelle-Orléans à 347 heures et à la Nouvelle-Orléans à 350 heures et à la Nouvelle-Orléans à 353 heures et à la Nouvelle-Orléans à 356 heures et à la Nouvelle-Orléans à 359 heures et à la Nouvelle-Orléans à 362 heures et à la Nouvelle-Orléans à 365 heures et à la Nouvelle-Orléans à 368 heures et à la Nouvelle-Orléans à 371 heures et à la Nouvelle-Orléans à 374 heures et à la Nouvelle-Orléans à 377 heures et à la Nouvelle-Orléans à 380 heures et à la Nouvelle-Orléans à 383 heures et à la Nouvelle-Orléans à 386 heures et à la Nouvelle-Orléans à 389 heures et à la Nouvelle-Orléans à 392 heures et à la Nouvelle-Orléans à 395 heures et à la Nouvelle-Orléans à 398 heures et à la Nouvelle-Orléans à 401 heures et à la Nouvelle-Orléans à 404 heures et à la Nouvelle-Orléans à 407 heures et à la Nouvelle-Orléans à 410 heures et à la Nouvelle-Orléans à 413 heures et à la Nouvelle-Orléans à 416 heures et à la Nouvelle-Orléans à 419 heures et à la Nouvelle-Orléans à 422 heures et à la Nouvelle-Orléans à 425 heures et à la Nouvelle-Orléans à 428 heures et à la Nouvelle-Orléans à 431 heures et à la Nouvelle-Orléans à 434 heures et à la Nouvelle-Orléans à 437 heures et à la Nouvelle-Orléans à 440 heures et à la Nouvelle-Orléans à 443 heures et à la Nouvelle-Orléans à 446 heures et à la Nouvelle-Orléans à 449 heures et à la Nouvelle-Orléans à 452 heures et à la Nouvelle-Orléans à 455 heures et à la Nouvelle-Orléans à 458 heures et à la Nouvelle-Orléans à 461 heures et à la Nouvelle-Orléans à 464 heures et à la Nouvelle-Orléans à 467 heures et à la Nouvelle-Orléans à 470 heures et à la Nouvelle-Orléans à 473 heures et à la Nouvelle-Orléans à 476 heures et à la Nouvelle-Orléans à 479 heures et à la Nouvelle-Orléans à 482 heures et à la Nouvelle-Orléans à 485 heures et à la Nouvelle-Orléans à 488 heures et à la Nouvelle-Orléans à 491 heures et à la Nouvelle-Orléans à 494 heures et à la Nouvelle-Orléans à 497 heures et à la Nouvelle-Orléans à 500 heures et à la Nouvelle-Orléans à 503 heures et à la Nouvelle-Orléans à 506 heures et à la Nouvelle-Orléans à 509 heures et à la Nouvelle-Orléans à 512 heures et à la Nouvelle-Orléans à 515 heures et à la Nouvelle-Orléans à 518 heures et à la Nouvelle-Orléans à 521 heures et à la Nouvelle-Orléans à 524 heures et à la Nouvelle-Orléans à 527 heures et à la Nouvelle-Orléans à 530 heures et à la Nouvelle-Orléans à 533 heures et à la Nouvelle-Orléans à 536 heures et à la Nouvelle-Orléans à 539 heures et à la Nouvelle-Orléans à 542 heures et à la Nouvelle-Orléans à 545 heures et à la Nouvelle-Orléans à 548 heures et à la Nouvelle-Orléans à 551 heures et à la Nouvelle-Orléans à 554 heures et à la Nouvelle-Orléans à 557 heures et à la Nouvelle-Orléans à 560 heures et à la Nouvelle-Orléans à 563 heures et à la Nouvelle-Orléans à 566 heures et à la Nouvelle-Orléans à 569 heures et à la Nouvelle-Orléans à 572 heures et à la Nouvelle-Orléans à 575 heures et à la Nouvelle-Orléans à 578 heures et à la Nouvelle-Orléans à 581 heures et à la Nouvelle-Orléans à 584 heures et à la Nouvelle-Orléans à 587 heures et à la Nouvelle-Orléans à 590 heures et à la Nouvelle-Orléans à 593 heures et à la Nouvelle-Orléans à 596 heures et à la Nouvelle-Orléans à 599 heures et à la Nouvelle-Orléans à 602 heures et à la Nouvelle-Orléans à 605 heures et à la Nouvelle-Orléans à 608 heures et à la Nouvelle-Orléans à 611 heures et à la Nouvelle-Orléans à 614 heures et à la Nouvelle-Orléans à 617 heures et à la Nouvelle-Orléans à 620 heures et à la Nouvelle-Orléans à 623 heures et à la Nouvelle-Orléans à 626 heures et à la Nouvelle-Orléans à 629 heures et à la Nouvelle-Orléans à 632 heures et à la Nouvelle-Orléans à 635 heures et à la Nouvelle-Orléans à 638 heures et à la Nouvelle-Orléans à 641 heures et à la Nouvelle-Orléans à 644 heures et à la Nouvelle-Orléans à 647 heures et à la Nouvelle-Orléans à 650 heures et à la Nouvelle-Orléans à 653 heures et à la Nouvelle-Orléans à 656 heures et à la Nouvelle-Orléans à 659 heures et à la Nouvelle-Orléans à 662 heures et à la Nouvelle-Orléans à 665 heures et à la Nouvelle-Orléans à 668 heures et à la Nouvelle-Orléans à 671 heures et à la Nouvelle-Orléans à 674 heures et à la Nouvelle-Orléans à 677 heures et à la Nouvelle-Orléans à 680 heures et à la Nouvelle-Orléans à 683 heures et à la Nouvelle-Orléans à 686 heures et à la Nouvelle-Orléans à 689 heures et à la Nouvelle-Orléans à 692 heures et à la Nouvelle-Orléans à 695 heures et à la Nouvelle-Orléans à 698 heures et à la Nouvelle-Orléans à 701 heures et à la Nouvelle-Orléans à 704 heures et à la Nouvelle-Orléans à 707 heures et à la Nouvelle-Orléans à 710 heures et à la Nouvelle-Orléans à 713 heures et à la Nouvelle-Orléans à 716 heures et à la Nouvelle-Orléans à 719 heures et à la Nouvelle-Orléans à 722 heures et à la Nouvelle-Orléans à 725 heures et à la Nouvelle-Orléans à 728 heures et à la Nouvelle-Orléans à 731 heures et à la Nouvelle-Orléans à 734 heures et à la Nouvelle-Orléans à 737 heures et à la Nouvelle-Orléans à 740 heures et à la Nouvelle-Orléans à 743 heures et à la Nouvelle-Orléans à 746 heures et à la Nouvelle-Orléans à 749 heures et à la Nouvelle-Orléans à 752 heures et à la Nouvelle-Orléans à 755 heures et à la Nouvelle-Orléans à 758 heures et à la Nouvelle-Orléans à 761 heures et à la Nouvelle-Orléans à 764 heures et à la Nouvelle-Orléans à 767 heures et à la Nouvelle-Orléans à 770 heures et à la Nouvelle-Orléans à 773 heures et à la Nouvelle-Orléans à 776 heures et à la Nouvelle-Orléans à 779 heures et à la Nouvelle-Orléans à 782 heures et à la Nouvelle-Orléans à 785 heures et à la Nouvelle-Orléans à 788 heures et à la Nouvelle-Orléans à 791 heures et à la Nouvelle-Orléans à 794 heures et à la Nouvelle-Orléans à 797 heures et à la Nouvelle-Orléans à 800 heures et à la Nouvelle-Orléans à 803 heures et à la Nouvelle-Orléans à 806 heures et à la Nouvelle-Orléans à 809 heures et à la Nouvelle-Orléans à 812 heures et à la Nouvelle-Orléans à 815 heures et à la Nouvelle-Orléans à 818 heures et à la Nouvelle-Orléans à 821 heures et à la Nouvelle-Orléans à 824 heures et à la Nouvelle-Orléans à 827 heures et à la Nouvelle-Orléans à 830 heures et à la Nouvelle-Orléans à 833 heures et à la Nouvelle-Orléans à 836 heures et à la Nouvelle-Orléans à 839 heures et à la Nouvelle-Orléans à 842 heures et à la Nouvelle-Orléans à 845 heures et à la Nouvelle-Orléans à 848 heures et à la Nouvelle-Orléans à 851 heures et à la Nouvelle-Orléans à 854 heures et à la Nouvelle-Orléans à 857 heures et à la Nouvelle-Orléans à 860 heures et à la Nouvelle-Orléans à 863 heures et à la Nouvelle-Orléans à 866 heures et à la Nouvelle-Orléans à 869 heures et à la Nouvelle-Orléans à 872 heures et à la Nouvelle-Orléans à 875 heures et à la Nouvelle-Orléans à 878 heures et à la Nouvelle-Orléans à 881 heures et à la Nouvelle-Orléans à 884 heures et à la Nouvelle-Orléans à 887 heures et à la Nouvelle-Orléans à 890 heures et à la Nouvelle-Orléans à 893 heures et à la Nouvelle-Orléans à 896 heures et à la Nouvelle-Orléans à 899 heures et à la Nouvelle-Orléans à 902 heures et à la Nouvelle-Orléans à 905 heures et à la Nouvelle-Orléans à 908 heures et à la Nouvelle-Orléans à 911 heures et à la Nouvelle-Orléans à 914 heures et à la Nouvelle-Orléans à 917 heures et à la Nouvelle-Orléans à 920 heures et à la Nouvelle-Orléans à 923 heures et à la Nouvelle-Orléans à 926 heures et à la Nouvelle-Orléans à 929 heures et à la Nouvelle-Orléans à 932 heures et à la Nouvelle-Orléans à 935 heures et à la Nouvelle-Orléans à 938 heures et à la Nouvelle-Orléans à 941 heures et à la Nouvelle-Orléans à 944 heures et à la Nouvelle-Orléans à 947 heures et à la Nouvelle-Orléans à 950 heures et à la Nouvelle-Orléans à 953 heures et à la Nouvelle-Orléans à 956 heures et à la Nouvelle-Orléans à 959 heures et à la Nouvelle-Orléans à 962 heures et à la Nouvelle-Orléans à 965 heures et à la Nouvelle-Orléans à 968 heures et à la Nouvelle-Orléans à 971 heures et à la Nouvelle-Orléans à 974 heures et à la Nouvelle-Orléans à 977 heures et à la Nouvelle-Orléans à 980 heures et à la Nouvelle-Orléans à 983 heures et à la Nouvelle-Orléans à 986 heures et à la Nouvelle-Orléans à 989 heures et à la Nouvelle-Orléans à 992 heures et à la Nouvelle-Orléans à 995 heures et à la Nouvelle-Orléans à 998 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1001 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1004 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1007 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1010 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1013 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1016 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1019 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1022 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1025 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1028 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1031 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1034 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1037 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1040 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1043 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1046 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1049 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1052 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1055 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1058 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1061 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1064 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1067 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1070 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1073 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1076 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1079 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1082 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1085 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1088 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1091 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1094 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1097 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1100 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1103 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1106 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1109 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1112 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1115 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1118 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1121 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1124 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1127 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1130 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1133 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1136 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1139 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1142 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1145 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1148 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1151 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1154 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1157 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1160 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1163 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1166 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1169 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1172 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1175 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1178 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1181 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1184 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1187 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1190 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1193 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1196 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1199 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1202 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1205 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1208 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1211 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1214 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1217 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1220 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1223 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1226 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1229 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1232 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1235 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1238 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1241 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1244 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1247 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1250 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1253 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1256 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1259 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1262 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1265 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1268 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1271 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1274 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1277 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1280 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1283 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1286 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1289 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1292 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1295 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1298 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1301 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1304 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1307 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1310 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1313 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1316 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1319 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1322 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1325 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1328 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1331 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1334 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1337 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1340 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1343 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1346 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1349 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1352 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1355 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1358 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1361 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1364 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1367 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1370 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1373 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1376 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1379 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1382 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1385 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1388 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1391 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1394 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1397 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1400 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1403 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1406 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1409 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1412 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1415 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1418 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1421 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1424 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1427 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1430 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1433 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1436 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1439 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1442 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1445 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1448 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1451 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1454 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1457 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1460 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1463 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1466 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1469 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1472 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1475 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1478 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1481 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1484 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1487 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1490 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1493 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1496 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1499 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1502 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1505 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1508 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1511 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1514 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1517 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1520 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1523 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1526 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1529 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1532 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1535 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1538 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1541 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1544 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1547 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1550 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1553 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1556 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1559 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1562 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1565 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1568 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1571 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1574 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1577 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1580 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1583 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1586 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1589 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1592 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1595 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1598 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1601 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1604 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1607 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1610 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1613 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1616 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1619 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1622 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1625 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1628 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1631 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1634 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1637 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1640 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1643 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1646 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1649 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1652 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1655 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1658 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1661 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1664 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1667 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1670 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1673 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1676 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1679 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1682 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1685 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1688 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1691 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1694 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1697 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1700 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1703 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1706 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1709 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1712 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1715 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1718 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1721 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1724 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1727 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1730 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1733 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1736 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1739 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1742 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1745 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1748 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1751 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1754 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1757 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1760 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1763 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1766 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1769 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1772 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1775 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1778 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1781 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1784 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1787 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1790 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1793 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1796 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1799 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1802 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1805 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1808 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1811 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1814 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1817 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1820 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1823 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1826 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1829 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1832 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1835 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1838 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1841 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1844 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1847 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1850 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1853 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1856 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1859 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1862 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1865 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1868 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1871 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1874 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1877 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1880 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1883 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1886 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1889 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1892 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1895 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1898 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1901 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1904 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1907 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1910 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1913 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1916 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1919 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1922 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1925 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1928 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1931 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1934 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1937 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1940 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1943 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1946 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1949 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1952 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1955 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1958 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1961 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1964 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1967 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1970 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1973 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1976 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1979 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1982 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1985 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1988 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1991 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1994 heures et à la Nouvelle-Orléans à 1997 heures et à la Nouvelle-Orléans à 2000 heures et à la Nouvelle-Orléans à 2003 heures et à la Nouvelle-Orléans à 2006 heures et à la Nouvelle-Orléans à 2009 heures et à la Nouvelle-Orléans à 2012 heures et à la Nouvelle-Orléans à 2015 heures et à la Nouvelle-Orléans à 2018 heures et